



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Président : M. RAMACKERS
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE PRUNENNEC, MOZGALA
Excusés : Mme FRANCHET, M. LE BOULC'H

PV du 9 mai 2023

DEROGATIONS – SAISON 2022/2023 **de l'article 10.3 du RSG du District,**

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle.

La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend du 3 et 4 juin 2023, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de replis qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 €

(Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).



Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) amende de 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy-sous-Sénart

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Courrier de la Mairie de Massy

La commission fait savoir que le samedi 3 juin 2023 est la dernière journée de championnat et qu'en vertu de l'article 10.3 du RSG du DEF cette dernière journée doit impérativement se dérouler le même jour à l'heure officielle.

Il vous appartient donc de bien vouloir trouver un terrain de repli.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Louis Babin

Terrain d'honneur

Mercredi 17 mai 2023

Terrain d'honneur - terrain synthétique

Dimanche 25 juin 2023

Samedi 30 septembre 2023

Arrêté Municipal de la Mairie de Sermaise

Fermeture du stade le Quesnoie les samedi 13 mai 2023 et dimanche 14 mai 2023.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture Stade Faillu – Egly

Terrain d'honneur du lundi 24 avril au vendredi 19 mai 2023 inclus.

Terrain d'entraînement du jeudi 20 avril au vendredi 19 mai 2023 inclus.

Fermeture Stade Louis Babin – La Norville

Terrain d'honneur du lundi 24 avril au dimanche 14 mai 2023.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Louis Babin sera disponible le 4 juin 2023.



Arrêté Municipal de la Mairie d'Épinay sur Orge

Fermeture du stade du Breuil

Le terrain synthétique le samedi 13 mai 2023.

Le terrain en herbe les samedi 13 et dimanche 14 mai 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Forges-les-Bains

Fermeture du terrain de football engazonné stade Maurice Buisson du 27 avril 2023 au 25 mai 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Cerny

Fermeture du terrain de football du 5 au 21 mai 2023 inclus.

COUPES

**Les ½ finales toutes catégories auront lieu
Les 20 et 21 mai 2023**

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 22 AVRIL 2023

U15 F à 8 * Poule B

Villabé ETS 1 / Longjumeau FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Match remis du 11 mars 2022 à jouer 20 mai 2023

Palaiseau US 2 / Montgeron ES 1 * U15 F à 8 * Poule C

Match n° 25675569 du 13 mai 2023

Fleury 91 FC 2 / Etampes FC 1 * U15 F à 8 * Poule A

Demande de Fleury 91 FC d'inversion via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission fixe la rencontre au 20 mai 2023.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 30 AVRIL 2023

District

Ris Orangis US 2 / Fleury 91 FC 3

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 16 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

CHAMPIONNAT SENIORS

Demande de changement de terrain via Footclubs

Verrières le Buisson 2 / Igny AFC 3 * D3/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (avant dernière journée championnat)

Savigny Foot CO 1 / Viry Chatillon ES 2 * D1

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (avant dernière journée championnat)

Grigny US 2 / Evry FC 1 * D1

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Epinay sur Orge SC 2 / Tigery AS 1 * D5/B du 25 mai 2023 (remis) au 23 mai 2023

Accord de la Commission.

Match n° 24725752 du 14 mai 2023

Val Yerres Crosne 2 / Tremplin Foot 1 * D1

Demande de Val Yerres Crosne de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs.

La Commission ne peut donner son accord après avis du Comité Directeur dans le cadre des deux dernières journées (article 10.3 du RSG du DEF).

Match n° 24726550 du 14 mai 2023

Lissois FC 2 / Orsay Bures FC 2 * D4/B

Demande de Lissois FC de changement de date et d'heure via Footclubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne sont acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

Match n° 24723285 du 14 mai 2023

Aigle Fertoise 2 / Coudraysien FC 1 * D5/A

Arrêté de fermeture de terrain de la Marie de Cerny.

La Commission reporte cette rencontre au 28 mai 2023.

CHAMPIONNAT CDM

TI 72 h du 7 mai 2023 à jouer le 28 mai 2023

Fontenay Vicomte FR 5 / Grigny US 5 * D1



CHAMPIONNAT U14

DEROGATIONS – SAISON 2022/2023 **HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les matches auront lieu à 16 h pour cette division.

Le club de Fleury 91 FC devra donc jouer à 16 h au lieu de 12 h.

FMI NON PARVENUE DU 15 AVRIL 2023

D3/B

MNVDB-Villejust 2 / Bondoufle AMC 1

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Epinay sur Orge SC 1 / Massy 91 FC 2 * D2/B du 20 mai 2023 (remis)

Verrières le Buisson 1 / Tremplin Foot 2 * D3/D

Vigneux CO 2 / Verrières le Buisson 2 * D4/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Viry Chatillon ES 2 / Courcouronnes FC 1 * D2/A

Paray FC 1 / Linas Montlhéry ESA 2 * D2/A

Orsay Bures FC 1 / Massy 91 FC 3 * D3/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24701020 du 13 mai 2023

Morangis Chilly FC 1 / MNVDB-Villejust 1 * D2/B

Courriel de Morangis Chilly FC.

Au vu du motif invoqué (organisation de la finale régionale Festival Foot U13), la Commission reporte cette rencontre au 20 mai 2023.

Match n° 24967132 du 13 mai 2023

Morangis Chilly FC 2 / Janville Lardy ASL 1 * D4/A

Courriel de Morangis Chilly FC.



Au vu du motif invoqué (organisation de la finale régionale Festival Foot U13), la Commission reporte cette rencontre au 20 mai 2023.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 23 AVRIL 2023

D4/C

Grigny US 3 / Arpajonnais RC 2

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Evry FC 3 / Ste Geneviève FC 1 * D2/A

Verrières le Buisson 1 / Pays Limours ENT 1 * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Paray FC 1 / Massy 91 FC 2 * D2/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Savigny Foot CO 2 / Ulis CO 2 * D4/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24978444 du 16 avril 2023

Ris Orangis US 3 / Massy 91 FC 3 * D4/B

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant,

Lecture du rapport du club visiteur, confirmant le résultat de la rencontre.

La Commission enregistre le résultat : Ris Orangis US 3 : 3 buts – Massy 91 FC 3 : 2 buts.

CHAMPIONNAT U18

Demande de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 1 / Sud Essonne 1 * D3/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Savigny Foot CO 1 / Verrières le Buisson 1 * D2/B

Accord de la Commission.



Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Massy 91 FC 2 / Villabé ETS 1 * D2/B du 18 mai 2023 (remis) au 21 mai 2023

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs et courriel d'Evry FC

Evry FC 3 / Plessis Pâté ES 1 * D3/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 25093967 du 16 avril 2023

Plateau Saclay ES 1 / Aigle Fertoise 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur nous indiquant le résultat de la rencontre (1-12).

Aucune réponse du club recevant suite aux demandes des 18 et 25 avril 2023.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 18 et 25 avril 2023). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à Plateau Saclay ES 1 (-1 point, 0 but), Aigle Fertoise 1 (3 points, 12 buts).

Amende réglementaire à Plateau Saclay ES.

En cas de récidive au cours de la saison, Plateau Saclay ES sera mis hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).

Match n° 24725440 du 14 mai 2023

Ulis CO 2 / Pays Limours ENT 1 * D2/B

Demande de Pays Limours ENT de changement d'heure via Footclubs.

Au vu du motif invoqué, la Commission ne peut donner son accord, sans l'accord du club adverse.

La Commission maintient la rencontre à l'horaire habituel.

Match n° 25093977 du 14 mai 2023

Aigle Fertoise 1 / Palaiseau-Villebon 3 * D3/B

Arrêté de fermeture de terrain de la Marie de Cerny.

La Commission reporte cette rencontre au 21 mai 2023 à 13 h.

CHAMPIONNAT VETERANS

TI 72 h du 7 mai 2023 à jouer le 21 mai 2023

Plateau Saclay ES 11 / Epinay sur Orge SC 11 * D1

Demande de changement de terrain via Footclubs

SO Vertois 11 / Lissois FC 11 * D3/C

Accord de la Commission.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 7 MAI 2023



Poule A

Fleury 91 FC 8 / St Michel FC 91 8

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 16 mai 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

SO Vertois 8 / Villebon SPF 8 * Poule C

Accord de la Commission.

Match n° 24977905 du 14 mai 2023

Palaiseau US 8 / Longjumeau FC 8 * Poule B

Demande de Palaiseau US de changement de date via Footclubs.

Accord de Longjumeau FC.

Au vu du motif invoqué : refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre au 15 mai 2023 à 9 h 30.

+55 ANS

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Villabé ETS 10 / Sud Essonne 10 * Poule A du 14 mai 2023 au 21 mai 2023

Accord de la Commission.